

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 juin 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 14 juin 2023

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN – Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL — Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Xavier MULLER – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Jocelyne GAGNAL-PIZOT – Sarah VALLUCHE – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : MM Olivier VILLETTELLE - Monique JOASSARD - Myriam RAGEYS-FERRET - Séverine ALLEGRA - Julien BONNETON - Adeline DELMAS - Marie-Hélène MASSON

PROCURATIONS :
M. Olivier VILLETTELLE à M. Jacques VALENTIN
Mme Monique JOASSARD à M. Dominique BERNAT
Mme Myriam RAGEYS-FERRET à M. Eric GALLOT
Mme Séverine ALLEGRA à Mme Nadine SAURA
M. Julien BONNETON à Mme Sarah VALLUCHE
Mme Adeline DELMAS à Mme Jocelyne PIZOT-GAGNAL
Mme Marie-Hélène MASSON à M. Christophe BERGERAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le vote du conseil municipal sur les comptes administratifs ne doit pas avoir lieu sous la présidence de Madame la Maire.

Il est donc proposé de désigner un président de séance et ce, pour l'ensemble des comptes administratifs de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-14.

Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Monsieur Jacques VALENTIN président de séance pour le vote des comptes administratifs 2022 du budget principal et du budget annexe des pompes funèbres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 22 juin 2023

La Maire,

Marie-Christine THIVANT



La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

A blue ink signature of Viviane Neel is written over the name.

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.